



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 13 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf et le treize juin à 18H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. André SAUZEDE.

Date de convocation : 06 juin 2019

Date d'affichage de la convocation : 07 juin 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 16

Nombre de procurations : 4

Nombre de voix : 20

Etaient présents : Mme Marie-Christine Bouvier, M. Jacky Clavairolle, M. Alex Dumas, Mme Christiane Exbrayat, M. Alain Héraud, M. Michel Jean, Mme Julie Jouve, Mme Danielle Lambert-Manent, Mme Véronique Leruste, Mme Véronique Martin, M. Jérôme Mercadé, Mme Ghislaine Monroig, Mme Françoise Panafieu, M. André Sauzède, M. Grégory Théron, Mme Martine Villeneuve.

Absents excusés :

Mme Karine Bellosguardo

Mme Dominique Boch

Mme Jocelyne Bonnet-Carbonell

Mme Tania Charalambous

M. Gilles Jouve a donné procuration à Mme Julie Jouve

M. Jean-Claude Mercier a donné procuration à Mme Martine Villeneuve

M. Jean-Thierry Picandet a donné procuration à M. Alain Héraud

Mme Christelle Piesset

M. Vincent Rieutor

Mme Elsa Seigneur a donné procuration à Mme Véronique Martin

Mme Danièle Trabuc

M. Alexandre Trouillard

Mme Janet Zaragoza

Secrétaire de séance : Mme Julie Jouve

**DEL2019_044 Etude pour la valorisation des vestiges du château de Calvisson :
approbation du plan de financement**

Monsieur le maire rappelle la délibération du 26 novembre 2018 relative au projet d'étude pour la valorisation des vestiges du château de Calvisson.

Lors de sa séance du 17 avril dernier, le GAL (Groupement d'Actions Locales) Vidourle Camargue a émis un avis favorable à la présentation du dossier au comité de programmation qui se réunira en septembre prochain.

Aussi afin de compléter le dossier et pouvoir prétendre à une subvention FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural), le conseil municipal doit approuver le plan de financement ci-après :

	Dépenses	Recettes
Etude en €HT	19 700	
FEADER 64 %		12 608
Commune (autofinancement)		7 092
TOTAL en €HT	19 700	19 700

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le plan de financement ci-dessus,
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Vote :

Présents	16
Procurations	04
Nombre de voix	20
Pour	20
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZEDE

